

BRÈVES ÉCONOMIQUES PROCHE-ORIENT, IRAK, IRAN

N° 33 – du 11 au 17 septembre 2026

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DE BEYROUTH
EN COLLABORATION AVEC LES SERVICES ÉCONOMIQUES DE LA CIRCONSCRIPTION
(AMMAN, BAGDAD, JÉRUSALEM, LE CAIRE, TÉHÉRAN, TEL-AVIV)

ZOOM : LIBAN – NOUVEAU MOMENTUM POUR LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR BANCAIRE

Près de sept années après l'effondrement financier, le secteur bancaire libanais n'est toujours pas restructuré, et son bilan demeure très déséquilibré. Le niveau des dépôts de clientèle serait de 86 Mds USD environ en juillet 2026, tandis qu'à l'actif, les dépôts auprès de la BdL s'élèveraient à 75 Mds USD. De son côté, le gouverneur indiquait récemment que les engagements de la BdL envers les banques et les déposants seraient de 79,5 Mds USD, tandis que les retraits au titre des circulaires 158 et 166, permettant aux déposants d'accéder à une partie de leur argent bloqué, auraient atteint 6,1 Mds USD.

Cette situation de blocage n'empêche pas une reprise, certes légère, de l'activité bancaire. Les liquidités brutes des banques en « dollars frais » représenterait 7,9 Mds USD en mai 2026, et auraient même augmenté malgré la guerre dans la région, si bien que le système bancaire recommence à prêter, à assurer une rentabilité quoique limitée, et à reconstituer des fonds propres, à hauteur de 5 Mds USD environ en mai 2026.

En parallèle, des avancées ont eu lieu sur le terrain des réformes financières, visant à terme à permettre au Liban de conclure un accord avec le FMI. À la fin de l'année 2025, le projet de loi de stabilisation financière et de recouvrement des dépôts, appelée « gap law », avait été adopté en conseil des ministres, prévoyant un ambitieux plan de remboursement, en plusieurs temps et en deux modalités principales – par versement direct, ou par titres financiers adossés à des actifs –, d'une partie des sommes encore bloquées. De plus, pour la première fois, le budget présenté par le ministère des Finances inclut un cadre budgétaire de moyen terme (MTFF).

Surtout, le 12 août 2026, le Parlement a adopté la nouvelle mouture de la loi sur la résolution bancaire. La première version, de juillet 2025, n'était pas satisfaisante selon le FMI. Plusieurs dispositions ont été renforcées, notamment le mandat clair de « stabilité financière » du cadre de résolution ainsi créé, en conformité avec les standards internationaux, en particulier le *Financial Stability Board*. En revanche, les pouvoirs de la nouvelle autorité, la seconde chambre de la Haute autorité bancaire, sont moins étendus que le souhaitait le Fonds, la Banque du Liban conservant un rôle central dans les décisions.

Une mission du FMI a eu lieu la semaine du 14 septembre, à Beyrouth, pour catalyser les discussions et faire avancer les négociations. Si le Fonds a salué l'adoption de la loi, il reste vigilant quant à son application réelle. Par ailleurs, d'importantes divergences subsistent, notamment sur la « gap law » : les questions de liquidité, pour pouvoir assumer le remboursement des dépôts, de même que l'application du principe de hiérarchie des créances, prévoyant l'ordre d'absorption des pertes financières, se posent toujours, le gouverneur considérant par exemple qu'environ 30 % des pertes, constituées d'irrégularités, devraient être retranchées au préalable. La composition de la direction des établissements bancaires pendant la restructuration est également un point d'achoppement.

Il reste aux Libanais à démontrer la réalité de ces avancées lors des réunions annuelles d'automne du Fonds, du 12 au 18 octobre. En particulier, le MTFF qui y sera présenté doit prendre en compte les fortes incertitudes macroéconomiques, dues au conflit en cours, pour établir des scénarios de redressement crédibles. Ce n'est qu'une fois ces obstacles levés qu'un accord financier avec le FMI pourra être conclu et qu'une restructuration bancaire ordonnée pourra permettre de mettre le Liban sur la voie du redressement.

LE CHIFFRE À RETENIR

6,1 Mds USD

MONTANT DES RETRAITS
AU TITRE DES CIRCULAIRES 158 ET 166

Service Économique Régional de Beyrouth

ÉGYPTE

1. NOUVEAU RECU DE L'INFLATION URBAINE (14,5 %) EN AOUT

[L'inflation urbaine en Égypte](#) a poursuivi son ralentissement, ramenée de 14,9 % en juillet à 14,5 % en août 2026. Cette évolution reflète notamment le recul des prix des fruits et légumes, tandis que les prix des biens et services à caractère réglementé ont continué de progresser. De son côté, l'inflation sous-jacente a légèrement augmenté, à 14,9 % en glissement annuel, contre 14,7 % en juillet. La dynamique des prix reste ainsi contrastée : la tendance générale demeure à la désinflation, mais les hausses de certains prix administrés et de services continuent d'exercer des pressions. Selon le CBE, l'inflation devrait connaître une [accélération temporaire au T3 2026](#), avant de reprendre une trajectoire baissière à partir du T1 2027 et de converger vers la cible de 7 % $\pm$ 2 points au S2 2027.

2. DÉPRÉCIATION DE LA LIVRE DANS UN CONTEXTE DE HAUSSE DES TAUX DIRECTEURS DE LA FED

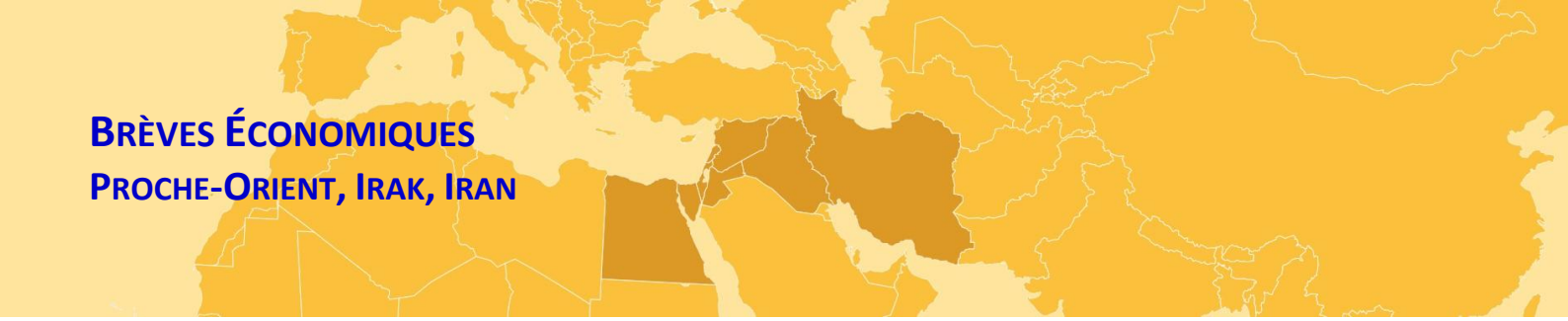
La livre égyptienne s'est dépréciée face au dollar, dépassant [52 EGP/USD](#) le 16 septembre, dans le contexte de la hausse des taux directeurs opérée par la FED. Cette évolution intervient alors que les investisseurs étrangers ont réalisé un retrait net de 418 M USD du marché secondaire de la dette publique égyptienne le 14 septembre, après une sortie de 106 M USD le 10 septembre. Ces mouvements font suite à une brève reprise des entrées de capitaux, avec 522 M USD d'achats nets les 8 et 9 septembre. Sur l'ensemble du mois de juillet, les sorties nettes avaient atteint 578 M USD, tandis que les flux de portefeuille restaient positifs à hauteur d'environ 11 Mds USD depuis le début de l'année à fin juillet. Cette nouvelle dépréciation de la livre intervient dans un contexte du renouvellement des tensions régionales et de hausse du coût d'assurance contre un défaut souverain égyptien. Malgré cette volatilité, les titres de dette publique égyptienne continuent d'attirer les investisseurs étrangers grâce aux taux d'intérêt élevés.

3. L'ÉGYPTE ET L'ARABIE SAOUDITE S'ENGAGENT À LEVER LES BARRIÈRES COMMERCIALES ET À RENFORCER LEUR COORDINATION STRATÉGIQUE

A l'occasion d'un sommet bilatéral organisé au Caire, le Président Abdel Fattah El-Sissi et le Prince héritier saoudien Mohammed ben Salmane ont convenu d'[intensifier leurs efforts conjoints](#) pour éliminer les barrières commerciales et d'investissement entre les deux pays. Les discussions bilatérales ont porté sur les engagements mutuels visant à garantir la sécurité de la navigation dans le détroit d'Ormuz, à Bab el-Mandeb et en mer Rouge. Cette rencontre s'inscrit dans un contexte de renforcement continu des liens économiques bilatéraux, soutenus par une hausse de 9,2 % des exportations égyptiennes non pétrolières vers l'Arabie saoudite au cours du premier semestre 2026, atteignant 1,65 Mds USD, (soit 6,5% du total des recettes d'exportation non pétrolières). Les investissements privés saoudiens en Égypte s'élèvent actuellement à 35 Mds USD auxquels s'ajoutent 10,3 Mds USD de dépôts saoudiens placés auprès de la Banque Centrale d'Égypte. Par ailleurs, les deux pays œuvrent à la mise en service commerciale complète de leur réseau d'interconnexion électrique de 1,8 Mds USD, conçu pour permettre un échange de capacité de 3 000 MW, avec des étapes opérationnelles clés prévues en septembre 2026. Les ressortissants saoudiens ont également dominé les flux touristiques régionaux avec 1,2 M de visiteurs en 2025.

4. LES RECETTES TOURISTIQUES ATTEignent 8 MDS USD AU PREMIER SEMESTRE 2026

Les recettes touristiques de l'Égypte ont [atteint](#) 8 Mds USD au premier semestre 2026, confirmant le maintien des recettes touristiques à un niveau élevé après le record enregistré en 2025 (18 Mds USD sur l'année). Près de 9 millions de touristes internationaux ont visité le pays sur la période, soit une progression de 4 % en glissement annuel. La fréquentation demeure ainsi orientée à la hausse, mais à un rythme inférieur à celui observé en 2025, lorsque le nombre de visiteurs avait progressé de plus de 20 % sur l'ensemble de l'année. Le marché français se distingue par son dynamisme, avec une hausse de 22 % des arrivées sur les six premiers mois de l'année par rapport à la même période de 2025. Les autorités égyptiennes poursuivent parallèlement leur stratégie



BRÈVES ÉCONOMIQUES

PROCHE-ORIENT, IRAK, IRAN

de diversification des marchés émetteurs, avec l'objectif d'atteindre 30 millions de visiteurs à l'horizon 2030.

5. AIRBUS ET EGYPTAIR RENFORCENT LEUR COOPÉRATION DANS LA FORMATION À LA MAINTENANCE AÉRONAUTIQUE

Airbus et l'EgyptAir Training Academy ont signé, en marge de l'El Alamein International Airshow, un protocole d'accord visant à renforcer leur coopération en matière de formation à la maintenance aéronautique. Le partenariat prévoit le développement de programmes destinés aux personnels techniques, en conformité avec les normes nationales et internationales, afin d'accompagner les évolutions technologiques du secteur. Il prolonge une coopération engagée en 2021, lorsque les deux partenaires avaient déjà conclu un accord portant sur la formation des ingénieurs de maintenance sur A320. Ce nouvel accord contribue à renforcer l'ancrage d'Airbus dans l'écosystème égyptien de formation et de maintenance aéronautiques et l'ambition d'EgyptAir de consolider le positionnement régional de son académie.

IRAK

1. PREMIÈRE VISITE DU PREMIER MINISTRE À PARIS

Dans le cadre de sa première visite en Europe depuis sa nomination comme Premier ministre en avril 2026, Ali Al-Zaidi s'est rendu à Paris le 14 septembre. En marge de cette visite, plusieurs accords à caractère économique ont été signés :

(i) TotalEnergies et le gouvernement irakien sont convenus d'engager des discussions sur plusieurs nouveaux projets énergétiques en Irak, visant notamment à renforcer la production pétrolière irakienne ;

(ii) la startup française Harmattan Ai a conclu une déclaration d'intention avec le ministère de la Défense irakien dans le domaine de la défense aérienne ;

(iii) la Direction générale de l'aviation civile a signé une déclaration d'intention avec sa contrepartie irakienne pour approfondir leur coopération technique et sécuritaire ;

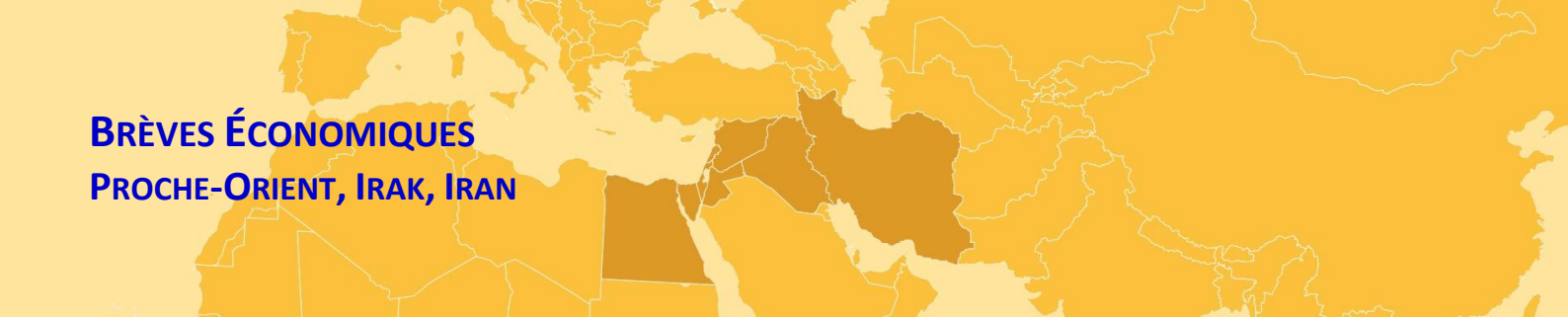
(iv) une déclaration d'intention a réaffirmé l'engagement de l'AFD en Irak.

Par ailleurs, un forum d'affaires organisé par le Medef a permis à une trentaine d'entreprises françaises de divers secteurs (énergies, services, industrie, santé, transport, etc.) d'exprimer leur intérêt pour le marché irakien, devant le Premier Ministre Al-Zaidi et une partie de son gouvernement. Le Premier Ministre Al-Zaidi s'est rendu à Berlin à la suite de sa visite à Paris.

IRAN

1. DURCISSEMENT DES SANCTIONS AMÉRICAINES CONTRE LE SECTEUR AÉRIEN

L'OFAC a annoncé, le **8 septembre 2026**, une nouvelle série de sanctions visant le secteur aérien dans le cadre de l'*Operation Economic Outcast*. Au total, **36 personnes et entités, dont 27 compagnies aériennes**, ont été sanctionnées, inscrites sur la liste SDN et signalées comme exposées aux sanctions secondaires américaines. Ces compagnies ont été désignées au titre de l'Executive Order 13902 au motif qu'elles « opèrent dans le secteur aérien de l'économie iranienne ». Cette mesure constitue la première application à grande échelle de la décision prise le **24 août 2026** d'ajouter l'aviation aux secteurs de l'économie susceptibles d'être sanctionnés. Cette évolution marque un changement important dans l'architecture des sanctions américaines. Jusqu'à présent, les mesures visant l'aviation iranienne concernaient principalement des compagnies, intermédiaires ou fournisseurs accusés d'activités spécifiques, notamment de soutien à l'IRGC, d'acquisition d'aéronefs et de pièces détachées ou de contournement des sanctions. Désormais, **le seul fait d'opérer dans le secteur aérien iranien peut constituer le fondement d'une désignation**. Pour les prestataires étrangers, cette évolution élargit fortement l'exposition potentielle aux sanctions, sans pour autant instaurer juridiquement un embargo mondial automatique sur toute relation avec une compagnie iranienne. Les risques concernent notamment les banques, assureurs, prestataires de fret, fournisseurs, agents commerciaux et sociétés de services aéroportuaires. Le durcissement ne se limite pas aux nouvelles désignations. Le 8 septembre,



BRÈVES ÉCONOMIQUES

PROCHE-ORIENT, IRAK, IRAN

L'OFAC a également suspendu pour une durée indéterminée les autorisations prévues au §560.522, relatives à certains paiements pour le survol de l'espace aérien iranien, ainsi qu'au §560.529, concernant le ravitaillement et certaines réparations d'urgence, de même que la **General License J-1**, qui permettait, sous certaines conditions, le séjour temporaire en Iran de certains aéronefs civils d'origine américaine ou soumis aux contrôles américains. La politique de licence prévue au §560.528 pour la sécurité des aéronefs a également été suspendue ; l'OFAC précise toutefois que les demandes directement liées à la sécurité aérienne continueront d'être examinées **au cas par cas**. La **Turquie** apparaît particulièrement exposée à ce durcissement, compte tenu de l'importance de ses relations aériennes, logistiques et commerciales avec l'Iran. Plusieurs sociétés turques, dont **Sky Phoenix, S Sistem et Mes Cargo**, ont été sanctionnées par les autorités américaines pour leur rôle présumé dans des transferts d'aéronefs, des opérations de fret ou des services commerciaux au bénéfice de Mahan Air. Ces désignations illustrent la volonté de Washington d'étendre la pression aux **prestataires de pays tiers** participant aux opérations de compagnies iraniennes sanctionnées. Les entreprises étrangères actives dans la logistique, le fret, la maintenance, l'assistance aéroportuaire ou les services financiers pourraient ainsi renforcer leurs contrôles de conformité et réduire leur exposition au marché iranien. À court terme, ces sanctions ne devraient pas entraîner une interruption générale du trafic aérien iranien. Elles pourraient toutefois **accroître le coût et la complexité des opérations internationales**, notamment en matière de paiements, d'assurance, de maintenance, d'approvisionnement en pièces détachées, de carburant et de services aéroportuaires. L'impact économique principal devrait donc prendre la forme d'un **isolement progressif du secteur aérien iranien**, alimenté par le *de-risking* des banques, assureurs et prestataires étrangers, plutôt que d'une interdiction immédiate des vols. Cette évolution pourrait fragiliser davantage la connectivité internationale de l'Iran et accroître les coûts d'exploitation de ses compagnies aériennes.

2. FORTE HAUSSE NOMINALE DES PAIEMENTS, MAIS PROGRESSION RÉELLE LIMITÉE DES ACHATS

Le réseau de paiement électronique Shaparak a enregistré en août 2026 près de 4,65 Mds de transactions, pour une valeur totale de 36,5 M Mds IRR (soit environ 17,4 Mds USD au taux du marché libre). En glissement annuel, le nombre de transactions a progressé de 3,85 %, tandis que leur valeur nominale a bondi de 93,72 %. Cette forte hausse en valeur doit toutefois être largement relativisée au regard de l'inflation : en termes réels, la valeur des transactions n'a augmenté que de 2,52 % en g.a., alors que l'indice des prix à la consommation a progressé de 88,96 % sur la même période. Les achats de biens et services représentent 91,01 % du nombre total des opérations et 98,88 % de leur valeur. Les terminaux de paiement en magasin demeurent largement dominants, concentrant environ 91 % du nombre des transactions et 76 % de leur valeur. À l'inverse, les paiements sur Internet ne représentent que 5,94 % des opérations, mais 23,54 % de leur montant, ce qui traduit une valeur moyenne par transaction sensiblement plus élevée pour les achats en ligne. Le rapport montre également que 80,34 % des transactions effectuées sur les terminaux de paiement portent sur des montants inférieurs à 6 M IRR (soit environ 2,9 USD au même taux de change). Cette forte concentration des transactions sur de faibles montants peut être cohérente avec une fragmentation accrue des achats et une gestion plus contrainte des dépenses des ménages dans un contexte de forte inflation et d'érosion du pouvoir d'achat. Elle ne permet toutefois pas, à elle seule, de conclure à une réduction des quantités consommées, la structure des transactions reflétant également la fréquence et la nature des achats.

3. L'INFLATION ENTRE DANS UN NOUVEAU RÉGIME

Selon l'économiste Massoud Nili, ancien conseiller du président Hassan Rohani, l'Iran serait en train de sortir du régime « d'inflation chronique » qui a caractérisé son économie pendant plus de quatre décennies pour entrer dans une phase d'inflation sévère et instable, dans laquelle les anticipations des ménages et des entreprises jouent désormais un rôle déterminant. L'inflation approche actuellement 90 %, tandis que la croissance de la liquidité

monétaire se situe légèrement au-dessus de 50 %. Cet écart inhabituellement important ne peut, selon Massoud Nili, s'expliquer uniquement par les facteurs monétaires traditionnels. L'économiste distingue quatre régimes d'inflation : modérée, chronique, sévère et hyperinflation. Entre 1973 et 2017, l'économie iranienne aurait principalement évolué dans un régime d'inflation chronique, généralement comprise entre 15 % et 25 %, alimentée notamment par la persistance des déficits budgétaires. À partir de 2018, le retrait des États-Unis de l'accord nucléaire, le rétablissement des sanctions, la diminution des recettes pétrolières et la dépréciation du rial ont profondément modifié les anticipations des agents économiques. Ménages et entreprises ont progressivement cessé de considérer l'inflation et la baisse de la valeur du rial comme des phénomènes temporaires pour les percevoir comme durables. Ce changement d'anticipations s'est également traduit par une modification des comportements. Face à l'érosion rapide du pouvoir d'achat, les ménages tendent à réduire leurs encaisses en rials et à convertir plus rapidement leurs revenus en biens, devises, or ou autres actifs. Cette accélération de la vitesse de circulation de la monnaie alimente à son tour les pressions inflationnistes et contribuerait, selon Massoud Nili, à expliquer pourquoi l'inflation progresse désormais nettement plus vite que la liquidité monétaire. Dans ce contexte, l'enjeu pour les autorités dépasse la seule maîtrise de la création monétaire. La réduction du déficit budgétaire et le ralentissement de la croissance de la liquidité restent nécessaires, mais la stabilisation de l'économie dépend également du rétablissement d'anticipations crédibles. Le gouvernement doit ainsi convaincre les agents économiques, par des mesures cohérentes et durables, qu'un infléchissement de la trajectoire inflationniste est possible. L'économie iranienne se trouve donc dans une phase particulièrement fragile : encore éloignée de l'hyperinflation, mais sortie du cadre relativement prévisible de l'inflation chronique.

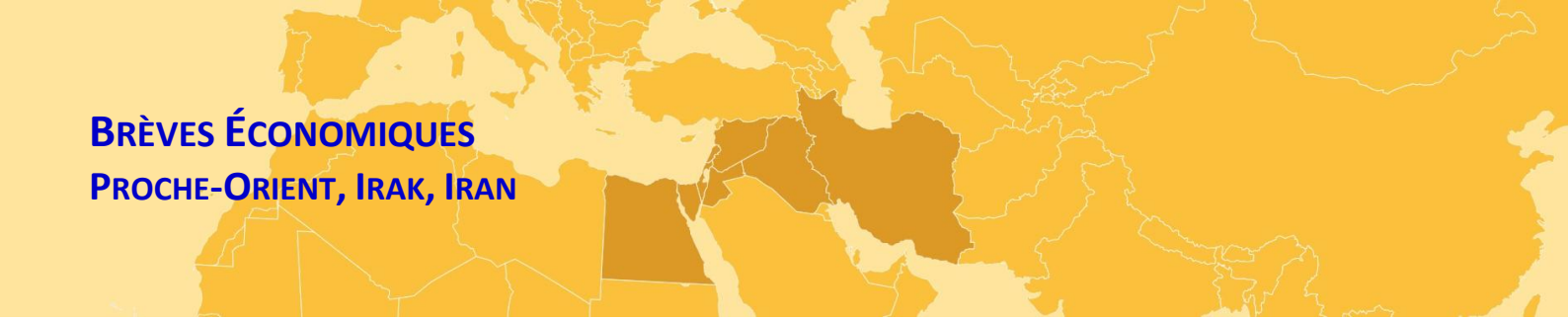
4. CHANGEMENT DE STRATÉGIE DE LA BANQUE CENTRALE SUR LE MARCHÉ DES CHANGES

Le marché des changes a connu une nouvelle phase de fortes tensions fin août, le dollar atteignant un record d'environ 2,37 M IRR sur le marché libre. Cette

hausse résulte de la combinaison de cinq facteurs principaux :

- i) les incertitudes entourant la mise en œuvre de l'entente entre l'Iran et les États-Unis,
- ii) la diminution des exportations et des recettes en devises sous l'effet des restrictions américaines,
- iii) la hausse des besoins d'importation après le conflit,
- iv) les difficultés croissantes de transfert et de rapatriement des devises
- v) le renforcement des anticipations inflationnistes.

Les perturbations des circuits commerciaux et financiers jouent un rôle important dans cette évolution. Les sanctions et les restrictions sur les échanges compliquent l'accès aux recettes d'exportation et leur rapatriement, tandis que les besoins de reconstruction et d'approvisionnement en matières premières accroissent la demande de devises pour financer les importations. Les difficultés affectant les circuits financiers intermédiaires, notamment ceux passant par les Émirats arabes unis, augmentent également le coût et la complexité des règlements extérieurs. Parallèlement, les anticipations de dépréciation du rial et de poursuite de l'inflation incitent les ménages et les entreprises à accroître leur demande de devises. Face à ces tensions, la Banque centrale (BCI) a engagé une nouvelle phase d'intervention en annonçant la mise à disposition de 500 M USD en espèces auprès du réseau bancaire, avec la possibilité d'augmenter les volumes en fonction de la demande. À la suite de cette mesure, le dollar en espèces était proposé dans les banques et bureaux de change autour de 2,2 M IRR, soit à un niveau relativement proche de celui du marché libre. Cette stratégie se distingue des précédentes politiques d'intervention, qui consistaient à injecter des devises à un taux sensiblement inférieur à celui du marché afin de contenir artificiellement le cours du dollar. De tels écarts entre taux administré et taux libre favorisaient les arbitrages, les rentes et une demande supplémentaire de devises à bas prix. Dans le dispositif actuel, la BCI cherche au contraire à accroître l'offre de devises à un prix proche des conditions de marché, afin de répondre à la



BRÈVES ÉCONOMIQUES

PROCHE-ORIENT, IRAK, IRAN

demande et de limiter les tensions sans créer un écart excessif avec le taux libre.

5. FORTE HAUSSE NOMINALE DE LA BOURSE DE TÉHÉRAN

Après une suspension des échanges de 80 jours consécutive au conflit Iran-États-Unis-Israël de février 2026, la Bourse de Téhéran (TSE) a rouvert sur une progression inattendue, son indice général passant de 3,7 millions de points en février (70 Mds USD) à 7,5 millions en septembre (100 Mds USD). Cette performance n'a toutefois pas été homogène entre les différents secteurs. Les entreprises orientées vers l'exportation, notamment dans la pétrochimie, les métaux de base et la pharmacie, ont davantage bénéficié de l'intérêt des investisseurs. À l'inverse, les restrictions commerciales, les difficultés d'importation et les perturbations des chaînes d'approvisionnement pourraient peser sur la production et les bénéfices des entreprises dépendantes d'intrants étrangers. La Bourse constitue également un canal important de placement de l'épargne et des capitaux des ménages. Les autorités cherchent parallèlement à utiliser le marché financier pour absorber une partie de la liquidité excédentaire et limiter sa transmission à l'inflation. La forte présence du secteur public renforce cette capacité d'intervention : environ 80 % des entreprises cotées présentent des liens directs ou indirects avec l'État. De grands investisseurs institutionnels, notamment l'Organisation de la sécurité sociale, les structures d'investissement liées aux forces armées et les fonds de pension publics, exercent également une influence significative sur l'orientation du marché.

ISRAËL

1. LES ÉTATS-UNIS PRÉPARERAIENT UN PAQUET D'AIDE MILITAIRE DE 2,8 MDS USD

D'après le Washington Post, l'administration américaine s'apprête à faire passer au Congrès un paquet d'aide militaire de 2,8 Mds USD en faveur d'Israël, financé par le mécanisme américain *Foreign Military Financing*, et destiné à l'acquisition de bombes perforantes. Ce contrat constituerait la plus importante vente ponctuelle de ce type d'armement, dépassant celle de 2,04 Mds USD sous

l'administration Biden, qui en avait partiellement suspendu la livraison au printemps 2024. Ce nouveau contrat prévoit la fourniture de 40 000 bombes de 2 000 livres (20 000 MK-84 et 20 000 BLU-117) en sus de 20 000 têtes perforantes (I-2000 *Penetrator*).

2. ELECTRA DÉPOSE UN PROSPECTUS POUR L'INTRODUCTION EN BOURSE DE CARREFOUR ISRAËL

Electra Consumer Products (ECP) a informé la Bourse de Tel-Aviv (TASE) qu'elle avait déposé un prospectus auprès de l'Autorité israélienne des marchés financiers en vue d'une introduction en bourse (prévue en novembre) de la branche locale de Carrefour, dont elle détient la franchise en Israël. Le groupe France Israël, dont ECP détient 49,49 % du capital, est l'unique propriétaire de *Global Retail*, l'exploitant de la chaîne Carrefour en Israël. Le groupe prévoit de scinder les activités de Carrefour pour en faire une société cotée en bourse distincte d'ECP afin d'adapter la structure de l'actionnariat aux dispositions de la loi sur les concentrations.

3. NOMBRE RECORD DE PRÊTS HYPOTHÉCAIRES ACCORDÉS EN 2026

Selon la Banque centrale, 2026 s'annonce comme l'année record en matière de prêts immobiliers en Israël malgré le ralentissement de certains segments du secteur. Après l'octroi de prêts immobiliers pour un montant de 10,9 Mds d'ILS (3,58 Mds USD) en août, la moyenne mensuelle des prêts immobiliers accordés cette année s'élève à 10 Mds d'ILS (3,28 Mds USD), contre une moyenne mensuelle de 8,8 Mds (2,89 Mds USD) l'année dernière et 7,8 Mds (2,56 Mds USD) par mois en 2024. Selon la Banque centrale, la tendance des emprunteurs à opter pour des formules indexées sur le taux « *prime* » se poursuit, tandis que la part des prêts hypothécaires à taux fixe et des prêts « *ballon* », caractéristiques des opérations de financement proposées par les promoteurs immobiliers, a atteint son plus bas niveau depuis fin 2023.

4. ADOPTION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE DES APPELLATIONS D'ORIGINE POUR LE SECTEUR AGRICOLE

Le ministère de l'Agriculture a publié une nouvelle carte des régions viticoles israéliennes, qui constitue également une mesure réglementaire adoptée pour le positionnement du secteur viticole local sur la

scène internationale. Celle-ci divise le pays en huit régions principales et 18 sous-régions, reflétant les particularités de leurs terroirs. Parmi les 18 sous-régions, cinq se trouvent dans des territoires occupés : deux (Zone 1 & 2) sur le plateau du Golan et trois autres dans les Territoires palestiniens, de façon totale (zone 12 : « montagnes de Samarie ») ou partielle (Zone 14 : « Sommets de Juda » ; zone 15 : région de Yatir). Selon la norme israélienne relative au vin, la mention de la région de production sur l'étiquette du vin est facultative. Un domaine viticole qui choisit d'indiquer une indication géographique doit notamment s'assurer qu'au moins 85 % des raisins utilisés pour ce vin proviennent de la région mentionnée.

JORDANIE

1. DEUXIÈME DÉCAISSEMENT DE LA IV^{ÈME} AMF

La Commission européenne a versé 150 M EUR à la Jordanie au titre du deuxième décaissement de la IV^{ème} Assistance Macro Financière (AMF). Le premier décaissement, à hauteur de 250 M EUR, avait été effectué en septembre 2025. Ce programme d'assistance financière en prêt se place dans la continuité des précédentes AMF, pour lesquelles l'Union Européenne a déboursé 1,08 Md EUR depuis 2013. La IV^{ème} AMF s'inscrit dans le cadre du partenariat stratégique UE-Jordanie signé en janvier 2025, et vise à soutenir la stabilité financière du Royaume tout en accompagnant son programme de réformes.

2. DURCISSEMENT DES SANCTIONS À L'ENCONTRE DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE

Le ministère du Travail a fixé au 30 septembre la date limite de régularisation du statut des travailleurs non jordaniens en situation irrégulière. À compter du 1^{er} octobre, un avis d'expulsion pourra être délivré aux personnes n'ayant pas effectué cette démarche, entraînant une interdiction de retour en Jordanie pendant cinq ans. Les personnes ne souhaitant pas régulariser leur situation doivent quitter le Royaume avant la fin du mois ; celles qui partiront avant le 30 septembre n'auront pas à s'acquitter de frais administratifs, mais devront prendre en charge leurs frais de départ. En revanche pour ceux qui

régulariseront leur situation, la mesure prévoit une diminution de 50% du coût du permis de travail pour chaque année antérieure non déclarée, ainsi qu'une exonération totale des pénalités imposées par les ministères du Travail et de l'Intérieur.

3. LANCEMENT D'UNE ÉTUDE SUR UN NOUVEAU PROJET D'HYDROGÈNE VERT À AQABA

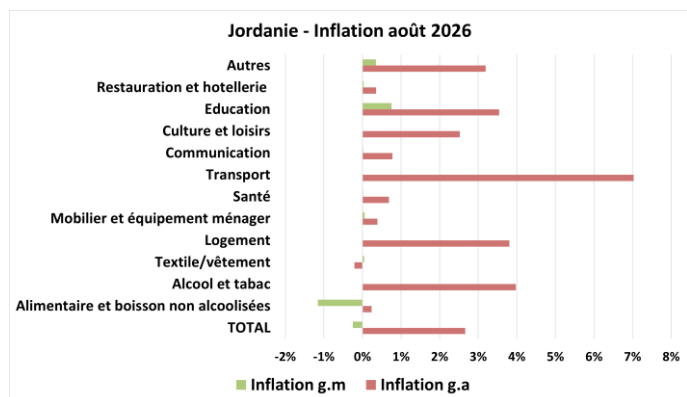
Le ministre de l'Énergie et des Ressources minérales et le président de la société chinoise *Getting International Energy Holdings* ont signé un protocole d'accord (MoU) pour réaliser une étude de préféabilité sur un projet d'hydrogène vert à Aqaba. L'étude examinera notamment les questions d'implantation des installations à proximité du port d'Aqaba, ainsi que les infrastructures nécessaires à la production d'hydrogène et d'ammoniac verts (dessalement, stockage de l'énergie, transport de l'électricité). Elle devra également évaluer les coûts de production, et le potentiel impact environnemental et social du projet. Pour mémoire, les autorités jordaniennes visent, dans le cadre de la stratégie nationale énergétique (2025-2035), à produire 600 000 tonnes d'hydrogène vert par an d'ici 2030 et 3,4 M de tonnes d'ici 2050, tout en exportant respectivement 500 000 tonnes et 2,3 M de tonnes à ces mêmes échéances. 14 protocoles d'accord ont été signés depuis 2023, notamment avec les entreprises chinoises *United Energy Group* (1,15 Md USD), *HDsolar*, *China Three Gorges*.

4. HAUSSE DE L'IPC (+2,66 %) EN AOÛT

Selon le Département des Statistiques (DoS), l'indice des prix à la consommation (IPC) a enregistré une hausse de +2,66 % en août 2026 par rapport à août 2025. La hausse des prix des loyers a contribué à l'inflation à hauteur de 0,71 point de pourcentage (pp), les transports 0,60 pp, les huiles et graisses 0,26 pp, et le tabac 0,17. L'IPC enregistre toutefois une baisse de -0,25 % au mois d'août par rapport au mois de juillet 2026, une baisse imputable pour 0,17 pp à la baisse des prix de la catégories fruits et noix, 0,14 pp des légumes et légumineuses et 0,04 pp des produits laitiers et œufs.

BRÈVES ÉCONOMIQUES

PROCHE-ORIENT, IRAK, IRAN



LIBAN

1. LE PROJET DE BUDGET 2027 EXAMINÉ EN CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a entamé l'examen du projet de loi de finances pour l'exercice 2027, soumis par le ministre des Finances. Le texte prévoit des dépenses publiques à 6,87 Mds USD, tablant ainsi sur une hausse de 14,2 % par rapport aux prévisions de 2026. Les salaires, pensions de retraite et allocations sociales pour le personnel de la fonction publique représente la moitié des dépenses. Le budget est présenté comme étant à l'équilibre avec un niveau de recettes escomptées égales aux dépenses prévues. Près de 85 % de ces recettes devraient être issues de la collecte fiscale, essentiellement des taxes indirectes. Dans le préambule du projet de loi de finances, le ministère des Finances indique baser ses prévisions sur une croissance réelle de -7,5 % et nominale de 4,9 %, avec une croissance du déflateur du PIB à 12,4 %. Le PIB nominal est estimé à 37,5 Mds USD, soit un ratio Budget/PIB à 18,1 %.

PALESTINE

1. PÉNURIE DE MÉDICAMENTS : LES DETTES PUBLIQUES FRAGILISENT LES APPROVISIONNEMENTS

Le secteur palestinien de l'importation de médicaments et de fournitures médicales fait face à une forte pression financière. Selon le directeur exécutif de l'Union des fournisseurs de médicaments, Mohannad Habash, les entreprises continuent d'assurer les approvisionnements malgré une dette gouvernementale estimée à 1,4 Md NIS (400 M EUR). Les fournisseurs attendent notamment un paiement de 15 M NIS (4,3 M EUR), soit moins de 1 % de la dette

totale. L'irrégularité et le faible montant des paiements réduisent leur capacité à financer les achats auprès des fabricants internationaux. Plus de 200 médicaments sur les quelque 520 références couvertes par le ministère de la Santé seraient désormais en rupture de stock, contre environ 180 auparavant, y compris des traitements contre le cancer et d'autres maladies graves. Les entreprises donnent ainsi la priorité aux médicaments vitaux ainsi qu'aux fournitures chirurgicales et médicales. Selon Mohannad Habash, environ 90 % de la crise serait liée à des difficultés financières, avec un risque d'aggravation des pénuries si la situation perdure.

2. LE MAS EXAMINE LA CRISE DE L'EXCÉDENT DE SHEKELS

L'Institut palestinien de recherche sur les politiques économiques (MAS) a consacré, le 16 septembre à Ramallah, une table ronde sur la crise de l'excédent de shekels dans l'économie palestinienne. Selon une étude présentée par le chercheur Islam Rabie, 25 à 30 Mds NIS (7~8 Md EUR) par an doivent être transférés vers le système bancaire israélien pour répondre aux besoins liés aux niveaux actuels d'activité économique. Les principales sources de ces flux sont la main-d'œuvre palestinienne en Israël et dans les colonies, les achats effectués par les Palestiniens d'Israël et de Jérusalem, ainsi que les échanges commerciaux, notamment les exportations palestiniennes vers Israël.

Le plafonnement des transferts entraîne une accumulation de liquidités en shekels dans les banques palestiniennes, immobilisant une partie de leurs actifs et augmentant leurs coûts de gestion. En parallèle, les paiements électroniques progressent : 126,4 millions de transactions, pour 30 Mds EUR, ont été enregistrées entre juin 2025 et juin 2026.

3. LE CHÔMAGE ATTEINT 27,9 % EN CISJORDANIE AU SECOND TRIMESTRE 2026

Selon les données du Bureau central palestinien de statistique (PCBS), le nombre de chômeurs en Cisjordanie a atteint environ 284 000 personnes au deuxième trimestre 2026, soit un taux de chômage de 27,9 % parmi les participants à la population active, estimée à 1,018 million de personnes. Le sous-emploi concernait parallèlement quelque 310 000

personnes, illustrant une pression plus large que celle du seul chômage.

Dans le secteur privé, 15,5 % des salariés, soit près de 41 000 travailleurs, percevaient moins que le salaire minimum de 1 880 shekels (environ 501 EUR), avec un salaire mensuel moyen de 1 455 shekels (environ 388 EUR).

De plus, la crise des rémunérations dans le secteur public se poursuit également. La masse salariale mensuelle, dans une situation normale, est estimée à environ 1,06 Md NIS (environ 283 M EUR), couvrant près de 291 000 bénéficiaires, dont des employés, des retraités et des bénéficiaires assimilés.

4. LÉGÈRE HAUSSE DE L'INFLATION EN AOÛT

Selon les données du Bureau central palestinien des statistiques (PCBS), l'indice des prix à la consommation en Palestine a progressé de 0,09 % en août 2026 sur un mois. Cette légère hausse masque de fortes disparités territoriales : les prix ont augmenté de 1,32 % en Cisjordanie tandis qu'ils ont reculé de 1,73 % à Gaza. Sur une base annuelle, en comparant août 2026 à août 2025, l'indice des prix à la consommation a diminué de 34,25 % en Palestine, principalement en raison d'une chute de 58,39 % à Gaza. À l'inverse, les prix ont augmenté de 3,27 % en Cisjordanie. En Cisjordanie, la hausse mensuelle s'explique notamment par l'augmentation des prix du diesel 19,05 %, des pommes de terre +12,21 %, des œufs 11,99 % et des légumes frais +9,15 %.

PRINCIPAUX INDICATEURS DES PAYS DE LA ZONE

	SOURCE	ÉGYPTE	IRAK	IRAN	ISRAËL	JORDANIE	LIBAN	PALESTINE	SYRIE
POPULATION (MILLIONS) – 2025	FMI / WEO	118,3	46	86,7	10,2	11,5	5,8	5,6	25,6
PIB (Mds USD) – 2025	FMI / WEO	349	265	376	665	62	28	14*	21*
PIB / HAB. (USD) – 2025	FMI / WEO	3190	5830	4250	67000	5356	4470	2593*	869*
CROISSANCE PIB RÉEL (%) – 2025	FMI / WEO	4,4	0,5	0,3	3,1	2,7	-7,5	-26,6*	-1,5*
SOLDE BUDGÉTAIRE (% PIB) – 2025	FMI / WEO	-7,2	-6,3	-4,3	4,9	-5,3	0,4	-9,5*	-3,1*
DETTE PUBLIQUE (% PIB) – 2025	FMI / WEO	84	53,1	36,4	70	83,4	114	86*	n/a
RATING COFACE 2025	COFACE	C	E	E	A4	C	D	n/a	n/a
INFLATION MENSUELLE EN G.A. (%)	STATISTIQUES OFFICIELLES	11,9	-1,2	60	1,8	1,1	15,3	48,9	15,2
PMI MENSUEL	STATISTIQUES OFFICIELLES	49,8	n/a	39,4	50,2	n/a	50,6	n/a	n/a
EXPORTATIONS FRANÇAISES (M€) – 2025	DOUANES FRANÇAISES	1838	418	231	1885	1240	540	30	30
IMPORTATIONS FRANÇAISES (M€) – 2025	DOUANES FRANÇAISES	1214	1556	51	1410	60	93	4	4

* = DONNÉES BANQUE MONDIALE 2024/2025

AGENCE DE NOTATION COFACE - ESTIMATION DU RISQUE DE CRÉDIT MOYEN DES ENTREPRISES D'UN PAYS

A1 TRÈS FAIBLE / A2 PEU ÉLEVÉ / A3 SATISFAISANT / A4 CONVENABLE / B ASSEZ ÉLEVÉ / C ÉLEVÉ / D TRÈS ÉLEVÉ / E EXTRÊME

LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR EST PRÉSENTE DANS PLUS DE 100 PAYS À TRAVERS SES SERVICES ÉCONOMIQUES

POUR EN SAVOIR PLUS SUR SES MISSIONS ET SES IMPLANTATIONS : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION : SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DE BEYROUTH

RÉDACTION : SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DE BEYROUTH

POUR VOUS ABONNER : beyrouth@dgtrésor.gouv.fr